

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL**

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mercredi 29 octobre 2025, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding, à Montréal.

**Commissaires présents :**

M. Joe Ortona, président  
M. James Kromida, vice-président – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Maria Corsi, commissaire  
M<sup>me</sup> Chelsea Craig, commissaire – via TEAMS  
M. Julien Feldman, commissaire  
M<sup>me</sup> Paula Kilian, commissaire  
M<sup>me</sup> Julie Kristof, commissaire parent  
M. Pietro Mercuri, commissaire  
M<sup>me</sup> Susan Perera, commissaire – via TEAMS  
M. Mario Pietrangelo, commissaire – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Merika Ramundo, commissaire parent – via TEAMS  
M<sup>me</sup> Jennifer Rutt, commissaire parent

**Commissaires non présents :**

M<sup>me</sup> Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent  
M<sup>me</sup> Sharon Nelson, commissaire  
M<sup>me</sup> Paola Samuel, commissaire

**Administrateurs présents :**

M. Nicholas Katalifos, directeur général  
M<sup>me</sup> Pela Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation  
M<sup>e</sup> Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale  
  
M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – ouest  
M<sup>me</sup> Darlene Kehyayan, directrice de secteur – est  
M<sup>me</sup> Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP  
M. Mario Cardin, directeur, Ressources matérielles  
M<sup>me</sup> Livia Nassivera, directrice, Services financiers  
M<sup>me</sup> Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves  
M<sup>me</sup> Anna Sanalitro, directrice, Services éducatifs  
M<sup>e</sup> Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques  
M. Charalambos Thomas, directeur, Services des technologies de l'information  
M<sup>me</sup> Ann Watson, directrice, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines  
M<sup>me</sup> Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines  
M. Michael Cohen, gestionnaire, Marketing et communications  
M<sup>me</sup> Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada;</li> <li>• à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations;</li> <li>• à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones;</li> <li>• et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales.</li> </ul> <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p>
3.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE KRISTOF ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée.</p>
4.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M<sup>me</sup> Christine Gravel concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Disparité systémique et reconnaissance des élèves musulmans</li> <li>➤ Programme d'études Monde contemporain en 5<sup>e</sup> secondaire à la CSEM</li> </ul> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil tenue le 11 août 2025</li> <li>➤ Coût de la contestation judiciaire relative aux compressions budgétaires</li> </ul>
	<p>M. Julien Feldman se joint à la réunion à 19 h 09.</p>
5.	<p><u>Budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement 2025-2026</u></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> l'article 277 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> (chapitre I-13.3) stipule que la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) doit adopter son budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement pour l'année scolaire 2025-2026 et le transmettre à la ministre de l'Éducation;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la ministre de l'Éducation peut autoriser une commission scolaire à adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus conformément à l'article 279 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i>;</p>

**ATTENDU QUE** les règles budgétaires provisoires et les paramètres préliminaires, prévoyant des compressions budgétaires et interdisant l'utilisation des surplus accumulés, ont été communiqués le 12 juin 2025, après les échéances prévues aux conventions collectives pour l'abolition de postes dans toutes les catégories d'emploi, sauf pour le personnel en service de garde, les préposées et préposés aux élèves à besoins particuliers ainsi que les techniciennes et techniciens en éducation spécialisée;

**ATTENDU QUE**, le 19 juin 2025, le Ministère a indiqué qu'aucune demande de budget déficitaire fondée sur les nouvelles compressions budgétaires ne serait acceptée;

**ATTENDU QUE** les règles budgétaires finales et les paramètres initiaux du 16 juillet 2025 maintenaient d'importantes compressions budgétaires et interdisaient l'utilisation des surplus accumulés;

**ATTENDU QUE** la CSEM, de concert avec l'ACSAQ et l'ensemble des commissions scolaires anglophones, a intenté une contestation judiciaire contre les modifications apportées aux règles budgétaires en vertu de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* (500-17-135152-257) et a demandé la suspension de leur application;

**ATTENDU QUE** depuis le dépôt de cette contestation, le gouvernement a consenti à suspendre temporairement les restrictions quant à l'utilisation de certains fonds (mesures dédiées et protégées), jusqu'à ce que l'affaire relative à la Loi 40 soit réglée;

**ATTENDU QUE** le 22 octobre 2025, dans une lettre adressée par la sous-ministre Carole Arav en date du même jour, le Ministère a annoncé le retrait de la mesure 16034, apporté des ajustements offrant davantage de souplesse pour l'embauche de personnel et précisé que les commissions scolaires ou les centres de services scolaires doivent s'adresser au Ministère si ces ajustements ne leur permettent toujours pas de respecter leurs budgets;

**ATTENDU QUE**, sur la base de ces ajustements importants et des représentations faites, la CSEM, conjointement avec l'ACSAQ et l'ensemble des commissions scolaires anglophones, a retiré sa requête en sursis le 24 octobre 2025, sous réserve qu'une demande puisse être présentée si les ajustements s'avéraient insuffisants pour permettre à la CSEM d'équilibrer son budget;

**ATTENDU QUE** la CSEM a déployé des efforts considérables pour réduire ses dépenses dans le respect des conventions collectives tout en minimisant autant que possible les impacts sur les élèves, notamment en s'abstenant de pourvoir des postes vacants à tous les niveaux au sein de la commission scolaire, mais que l'ampleur des compressions budgétaires exigées et le moment de leur communication entraînent des répercussions inévitables sur les élèves (y compris ceux ayant des besoins particuliers);

**ATTENDU QUE** la CSEM s'attend néanmoins à ce que ses dépenses surpassent ses revenus à hauteur de 7 818 268 \$ dans son budget de fonctionnement pour l'année scolaire 2025-2026;

**ATTENDU QUE** cette somme, soit 7 818 268 \$, est inférieure à 15 % du surplus accumulé au 30 juin 2024, exclusion faite de la valeur nette des terrains, ce qui correspond à la limite d'appropriation des surplus accumulés applicable avant les règles budgétaires de 2025-2026;

**ATTENDU QUE** le budget, tel que présenté dans la documentation soumise à la réunion, est fondé sur les paramètres initiaux reçus le 16 juillet 2025 et les ajustements communiqués le 22 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** la date limite pour le dépôt des budgets, initialement fixée au 26 septembre 2025, a été reportée par le Ministère au 30 octobre 2025;

**ATTENDU QUE**, le 28 octobre 2025, la CSEM a demandé au Ministère l'autorisation d'adopter un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 7 818 268 \$, à confirmer par résolution du conseil des commissaires et par lettres datées du 28 octobre 2025 adressées à la ministre ainsi qu'à la Direction générale des politiques budgétaires et du financement des réseaux du Ministère;

**ATTENDU QUE** dans sa réponse du 28 octobre 2025, le Ministère a réclamé une copie du budget de la CSEM afin d'examiner la demande, et que la CSEM a acheminé ladite copie du budget le jour même sous la forme alors disponible;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la CSEM demande à la ministre de l'Éducation l'autorisation d'adopter un budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement comportant des dépenses supérieures aux revenus à hauteur de 7 818 268 \$ et que la présente résolution soit transmise au ministère de l'Éducation.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE**, sous réserve de l'autorisation de la ministre et conformément à la recommandation du comité CCGC/CRR, le budget de fonctionnement, de service de la dette et d'investissement qui prévoit des revenus de 459 458 409 \$ et des dépenses de 467 276 677 \$ soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, tel que présenté dans les documents soumis à la réunion.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-10-29-5

6. Clôture de la réunion

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** la séance soit levée à 19 h 28.

Vote : 12-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-10-29-6

Signé à Montréal,

\_\_\_\_\_  
M. Joe Ortona, président

\_\_\_\_\_  
M<sup>e</sup> Nathalie Lauzière, secrétaire générale